RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00673
Numéro SIREN : 497 736 819
Nom ou dénomination : AB RIVIERA SANTE

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2014 sous le numéro de dépôt 4724

4724 2014 B 673

Arrivé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le 06 NOV. 2014

Bruno BERTHOD

Expert Comptable – Commissaire aux comptes

Inscrit au tableau de l'Ordre, région de Lyon
Membre de la Compagnie régionale de Chambéry

AB RIVIERA SANTE
12 boulevard GUYNEMER
06400 CANNES

Aux associés,

En ma qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associée unique, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Il n'existe pas d'avantages particuliers visés à l'article L. 224-3 du code de commerce.

A Chavanod, le 3 novembre 2014

Bruno BERTHOD
Commissaire à la transformation

39 rue Adrastée - 74650 CHAVANOD
Tél. 04 50 23 73 73 - Portable : 06 09 40 12 63
e-mail : bruno.berthod@cabinet-berthod.com

SARL au capital de 16 850 € - N° intracommunautaire : FR 45398950923 00050

Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes : dépôt N°4724 en date du 06/11/2014